

let. 8. 2. 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 06/02/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

3, contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02.23.21.28.28
Télécopie : 02.99.63.56.84

ARRIVE LE
- 7 FEV. 2017
MAIRIE
ST-QUAY-PORTRIEUX

E17000016 / 35

M. le Maire
Commune de SAINT QUAY-PORTRIEUX
Hôtel de Ville
52, Boulevard Foch
B.P. 1
22410 SAINT QUAY-PORTRIEUX

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

Dossier n° : E17000016 / 35
(à rappeler dans toutes correspondances)

Dossier suivi par Mme BERNARD de MEURIN

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : déclaration de projet pour la construction de dix logements aidés rue des écoles
emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de SAINT QUAY PORTRIEUX

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le
conseiller délégué du tribunal a désigné Monsieur Robert SAUTEREAU, Professeur des
écoles en retraite, demeurant Le Tertre Normand, PLOUVARA (22170) (tel : 02-96-74-39-81
; portable : 06-22-25-18-88) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à
l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement,
vous devez consulter le commissaire enquêteur ayant de fixer les lieux, jours et heures où
celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

J'appelle également votre attention sur les dispositions du dernier alinéa de l'article
R. 123-5 aux termes duquel «*Dès la désignation du ou des commissaires enquêteurs,
l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête adresse à chacun d'entre eux,
suppléant (s) compris, une copie du dossier complet soumis à enquête publique et, lorsqu'il
est disponible sous cette forme, une copie numérique de ce dossier.*

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête
dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

C. Texier-Réhault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

31/01/2017

N° E17000016 /35

LE CONSEILLER DELEGUE

Vu enregistrée le 20/01/2017, la lettre par laquelle la commune de Saint Quay-Portrieux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

déclaration de projet pour la construction de dix logements aidés rue des écoles emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de SAINT QUAY PORTRIEUX ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu la décision en date du 01/09/16 par laquelle le président du tribunal administratif a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Robert SAUTEREAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Saint Quay-Portrieux et à Monsieur Robert Sautereau.

Fait à Rennes, le 31/01/2017

Pour ampliation,
Pour le président,

le conseiller délégué,

C. Texier-Rémy



signé : D. Rémy